

Observation n°361 du 17/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis totalement opposé à l'érection de cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

Les mesures de bruit ont été réalisées en 2021 sur la base de la soi-disant norme NFS 31-114 qui n'a jamais été opposable en raison de la dissolution début 2017 du groupe AFNOR avant sa finalisation.

L'étude acoustique n'a même pas été refaite selon le nouveau protocole acoustique de 2022, qui a été présenté comme une amélioration du projet NFS 31-114.

Rien n'empêchait de refaire l'étude en 2022.

Comment alors approuve un tel projet quand on connaît l'impact sur la santé humaine et animale de ces éoliennes ?

Qui veut faire courir un tel risque sanitaire à la population de Doussay et de ses environs ?

Non à ce projet qui ne respecte même pas les règles de base.

Cdlt

Sam Joab

Princay 86420